

## Notion de besoin, notion de droit et questions autour de la paix

*Texte de réflexion de Patrick Simon*

*Directeur adjoint de l'Institut de Documentation et Recherche sur la paix*

Avril 2002

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, comment les notions de besoin et de droit posent la perspective de la culture de la paix ? Ce sont là des questions pragmatiques quand il s'agit de l'individu et de la société qui aspire à la sécurité, au développement et à la paix.

Dans la fuite en avant vers un modèle de valeurs hégémoniques, il nous appartient de rester critique pour resituer des valeurs fondamentales qui se déclinent finalement en fonction de l'histoire des humanités qui vivent sur notre planète.

### 1. La notion de droit

Comme l'écrivait Hugues Moutouh (agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université de Caen, France, dans Informations sociales n°86/2000) « *Les récentes inflexions du droit ne peuvent faire oublier que la République n'est pas née sociale, mais qu'elle l'est lentement devenue.* » En terme de besoins en France, il faudra attendre la révolution de 1848 pour dépasser la coupe des valeurs quasi hégémoniques de l'individu et du libéralisme pour rechercher des alternatives où la satisfaction des besoins fondamentaux est aussi importante que la liberté. De même comme le soulignait Jean-François Niort (dans « La naissance du concept de droit social en France : une problématique de la liberté et de la solidarité », Revue de la recherche juridique, 1994) le droit positif d'avait d'autres missions que « *de consacrer, de garantir et de coordonner l'autonomie naturelle initiale des individus, et d'assurer à leur volonté le maximum d'indépendance compatible avec l'égalité liberté d'autrui* »

De nombreuses années sont encore nécessaires pour prendre en compte les besoins fondamentaux de l'humain. Ainsi il faudra attendre en France la Constitution de 1946 pour qu'apparaissent de tels droits. Son préambule affirma alors non seulement « *le droit pour chacun d'obtenir un emploi* » mais aussi que « *la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* ». Un long chemin reste à parcourir pour qu'en France, comme au niveau international, des droits tels que la sécurité, les droits de l'enfant ou les questions du développement durable soit au cœur des responsabilités des états-nations mais aussi des transnationales. Revenant encore à Hugues Mouthoux, il rappela dans son texte déjà cité qu'« *Un bref regard sur les dernières évolutions du droit de la société révèle ainsi qu'en plus de pouvoir exiger de la société des abstentions juridiquement nécessaires à l'exercice des droits de l'homme, les individus peuvent aussi lui demander des prestations matérielles indispensables* »

Etre et avoir sont indissociables dans une société mondiale, et ce, au-delà du seul droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Quand des individus, des peuples n'ont pas le droit d'avoir, comment peut-on exiger d'eux qu'ils aient seulement des devoirs ? Hobbes ne rappelait-il pas que « *C'est un droit de nature, pour chaque homme, de pouvoir faire tout son possible pour préserver son existence et son être* » (Léviathan, Sirey, 1971) ? Dans la mondialisation en cours, il nous faut être attentif à cela. Le droit à la subsistance est un de ces droits fondamentaux pour pouvoir construire une paix durable. Les enjeux géostratégiques ne pourront faire indéfiniment l'impasse sur cet aspect. La fracture sociale comme la fracture entre le nord et le sud, entre l'ouest et l'est sont porteuses de dangers pour l'ensemble des humanités. Mais plus encore un modèle unique de consommation et de développement ou de minima de pauvreté.

## 2. La notion de besoins ?

Au-delà des besoins basiques tels qu'avoir à manger à sa faim, avoir accès aux ressources naturelles, avoir un toit et vivre en sécurité individuelle et collective, il convient de définir les besoins fondamentaux des êtres humains dans leur rapport au monde. Dans un ouvrage écrit antérieurement (« Chemins vers l'autre », Editions Lacour, 1990), j'en rappelais sept. Si on les rapproche de ce que nous vivons aujourd'hui au travers de la question de la mondialisation et des facteurs de risques, je pense toujours qu'ils sont un bon questionnement :

-**Besoin d'équilibre** : stabilité, continuité dans la vie quotidienne, le cadre de vie.

- **Besoin d'exploration**, lié à la curiosité sur l'extérieur. Egalement il s'agit d'une qualité d'écoute et de communication qui implique la reconnaissance de l'autre, savoir l'entendre avant de lui répondre ou de lui communiquer quelque chose.

-**Besoin d'individualité**, reconnaissance en tant qu'être original avec des différences de caractère, d'idéal, de sensibilité, de projet.

-**Besoin de sociabilité**, dans une volonté sociale commune. C'est la coopération qui implique de faire quelque chose avec l'autre, de le négocier avec lui parce que pour coopérer il faut une émulation, une médiation, une reformulation des objectifs de chacun pour qu'ils deviennent communs et nouveaux.

-**Besoin de prise de conscience**, de compréhension des choses qui nous entourent. Avoir confiance en soi, ce qui implique que l'on n'a pas ou plus peur de l'autre. Pour s'ouvrir vers l'autre, il faut s'accepter, se sentir bien, se laisser éventuellement guider par lui.

-**Besoin de créativité** intellectuelle ou manuelle, esthétique. La créativité comme résultat de conflits résolus. C'est le choix de la vie contre le choix de la mort. C'est aussi s'ouvrir sur l'extérieur parce que la créativité est donnée à l'autre.

-**Besoin d'intentionnalité**, l'individu comme être inachevé, mouvant.

Rechercher à résoudre les conflits en questionnant chacune des décisions prises par les structures locales comme internationales à l'aune de ces besoins nous permettrait de mettre l'être humain au cœur des préoccupations.

## 3. La notion de droit et de besoin de paix

De ce point de vue, nous pouvons alors caractériser ce que serait une culture de paix.

Elle serait une culture de liberté et de respect universel, qui prônerait tous les droits de la personne :

- Festival de diversité : refus des dominations, des exploitations et des discriminations dans l'ensemble des structures sociales ;
- Reconnaissance du devoir de solidarité. Les peuples sont ni exploitables, ni remplaçables ;
- Reconnaissance des interdépendances globales des besoins humains et de responsabilité à l'égard de l'avenir de l'Humanité.
- Education valorisant la solidarité humaine, la mutualisation et la justice, incluant tout être humain ;
- Médiation, compréhension mutuelle, réconciliation, place pour les sagesse anciennes et les savoirs nouveaux ;
- Droits égaux de tous les êtres humains, la dignité humaine et le respect des systèmes vivants ;
- Développement de la société civile et de la démocratie participative ;
- Sécurité moins tributaire de l'armement.

Dans ce contexte, une logique de culture de la paix ne peut s'élaborer que dans une construction progressive et tout au long de la vie.

Ainsi il convient de s'appuyer sur les droits humains. Ils sont un ensemble complexe de principes, de règles toujours en construction et évolutives avec les performances techniques, technologiques qui sont créées et gérées par les hommes. Pour avoir des repères je propose de mettre en œuvre la Recommandation du Conseil de l'Europe, adoptée le 14 mai 1985 (Recommandation R 85-7 du comité des ministres du Conseil de l'Europe) qui tendait à favoriser l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'Homme dans les établissements scolaires. Mais pour être plus précis un tel programme d'action relève d'une méthodologie de la culture de paix. Celle-ci est définie de la manière suivante par l'UNESCO : « *C'est un ensemble des représentations et des savoir-faire contribuant au succès des processus de paix. Participent à la culture de paix le développement des principes démocratiques, la promotion des normes de droit, la diffusion de représentations moins partiales de l'histoire ou de la société d'un pays.* »

La paix est un des soucis majeurs des philosophes mais elle se doit d'être aussi un souci majeur dans nos sociétés d'aujourd'hui ; c'est aussi dans la culture que peut se créer son possible ou son impossible. « *La culture est un lieu ouvert, de la séduction, de l'initiation, d'un échange symbolique restreint et hautement symbolique.* » (Jean Baudrillard dans « Simulacres et simulation »). Quant à Voltaire il déclarait en son siècle des lumières que la paix perpétuelle peut être fondée sur la tolérance. Nous voilà donc au cœur du sujet : le sujet humain.

La résolution des conflits entre les nations, entre les peuples, entre les hommes se fait trop souvent par la violence destructive. Nous en avons des exemples par les guerres. Mais nous en avons également dans les quartiers dits sensibles de nos villes. Mais à la guerre ou à la violence urbaine peut se substituer la négociation fondée sur la compréhension mutuelle. C'est d'une autre culture dont il s'agit là. C'est une approche intellectuelle et pragmatique humaniste qui s'oppose à la culture de repli sur soi, sur le passé, dans une vision pessimiste des choses. La culture de guerre est celle de la science qui se fondait sur les lois de la nature qui a conduit au dualisme cartésien. C'était faire croire que les choses existaient en soi, que tout est déterminé par avance, presque d'une manière divine, hors de soi. Mais aujourd'hui, à l'instar d'hommes tels que Illya Prigogine, la science de la complexité ouvre de nouveaux horizons, des ouvertures sur des possibles.

Et de même, la culture de paix démontre qu'il y a d'autres issues que celles simplistes de l'agression de l'autre, de la guerre. C'est reconnaître la complexité des situations, que chacun peut avoir une place qu'il s'agit de reconnaître. C'est gérer les conflits qui peuvent émerger dans toute confrontation par la recherche de solutions équitables. En ce sens notamment il nous faut nous libérer des principes de pensée unique et mettre en perspective le triptyque Paix-Démocratie-Développement. La culture de paix ne peut s'imposer de l'extérieur car il s'agit d'un long cheminement et faire évoluer les mentalités et l'image que chacun a de l'autre. Il ne s'agit pas seulement de développer des convictions qui partent de là où nous sommes culturellement mais c'est poser des actes individuels et collectifs. La Culture de paix est fondée sur la compréhension mutuelle et la construction. Et des éléments peuvent concourir à de telles avancées. Ainsi, la déclaration de Séville, en 1986, où les scientifiques développèrent l'idée que la violence des êtres humains n'est pas inhérente à leur organisme fut un pas en avant. Toujours chez les scientifiques, c'est leur engagement dans les mouvements pacifistes lorsque des physiciens du nucléaire virent que leurs travaux allaient contribuer à fabriquer la bombe atomique. Ce sont aussi des hommes comme Gandhi qui démontrèrent concrètement que la force armée n'est pas la meilleure solution face à l'oppression. C'est la création de l'UNESCO au sortir de la deuxième guerre mondiale qui fonde son action sur « *Elever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.* »